



Bourse projets 16/25 ans - Règlement

Le dispositif « Bourse projets 16/25 ans » est une aide de la Ville de Pordic, proposée aux jeunes pordicais depuis septembre 2010, favorisant la mise en œuvre de projets dans divers domaines (culture, sport, citoyenneté, loisirs...). L'aide peut être financière, matérielle/technique (prêt de matériel, de locaux, d'équipements municipaux) ou se présenter sous la forme d'un accompagnement dans leurs démarches.

Conditions d'attribution :

- Habiter Pordic,
- Etre âgé de 16 à 25 ans (inclus),
- Réaliser un projet individuel ou collectif dans un temps donné,
- Définir des critères d'évaluation,
- S'engager à faire une restitution ou établir un compte rendu d'exécution dans un délai de 3 mois après la fin du projet.

Modalités :

- Le projet doit être le vôtre et montrer vos capacités d'initiative et d'autonomie,
- Le projet doit être réaliste, cohérent,
- Le budget doit être détaillé et équilibré (les recettes égales aux dépenses),
- Une même personne ne peut bénéficier de l'aide deux fois sur une durée de 12 mois.

Procédure:

ETAPE 1 : Contactez le Point Information Jeunesse de la Ville de Pordic qui vous fera parvenir une fiche projet que vous devrez compléter et retourner.

ETAPE 2 : Un temps d'échange avec l'adjointe en charge des affaires d'Education et d'Animation Enfance Jeunesse et avec l'équipe du PIJ vous sera proposé.

ETAPE 3 : Votre demande sera examinée lors d'une commission composée d'élus.

ETAPE 4: Si votre dossier est retenu il sera proposé au Conseil Municipal qui déterminera le montant de votre bourse.

L'équipe du Point Information Jeunesse vous informera des suites données à votre demande.

Les aides financières sont versées en deux fois : 50% à la signature du dossier d'engagement et 50% lors de la restitution (avec la remise du compte rendu d'exécution selon les conditions décrites).